

ARRETE WEYERSHEIM 2026-43

La Présidente de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par M. Damien WALZ en date du 10 septembre 20226,

CONSIDERANT qu'en raison de la mise en place d'une nacelle au niveau du 9, rue Baldung-Grien à Weyersheim, une réglementation de stationnement est nécessaire

ARRÊTÉ :

Article 1er : En raison de la mise en place d'une nacelle au niveau du 9, rue Baldung-Grien à Weyersheim, le demandeur est autorisé à occuper le domaine public, sur les 2 places de parking situées devant le 9 rue Baldung-Grien

Du lundi 26 octobre 2026 au mardi 27 octobre 2026

L'entreprise ou le responsable des travaux mettra en œuvre les dispositions nécessaires pour interdire l'accès du chantier aux piétons.

Le stationnement de tout véhicule (hormis les véhicules intervenant sur le chantier) sera strictement interdit sur ces 2 places de stationnement.

Article 2 : Les signalisations règlementaires seront mises en place par le demandeur.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- M. Damien WALZ

Le présent arrêté sera publié sur le site internet et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 14 septembre 2026

La Présidente,

Sylvie ROEHLLY

